

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS

A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN

La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

Le relief relativement tabulaire de l'aire d'étude, notamment sur le plateau principal suivant un axe nord/ouest-sud-est, permet des vues lointaines en direction du projet. À l'inverse au sud, les vues sont limitées par les forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay et au nord par la vallée du Lambon ainsi que différents boisements comme la forêt domaniale de l'Hermitain.

Il faut nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle.

Cette carte ne tient pas non plus compte de la prégnance liée à l'éloignement. En effet, au-delà du périmètre de l'aire éloignée, bien que des éoliennes soient théoriquement visibles, la prégnance est infime.

La carte présentée ci-contre est donc l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur maximum du gabarit envisagé (soit 180 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI (sur cette carte et les suivantes).

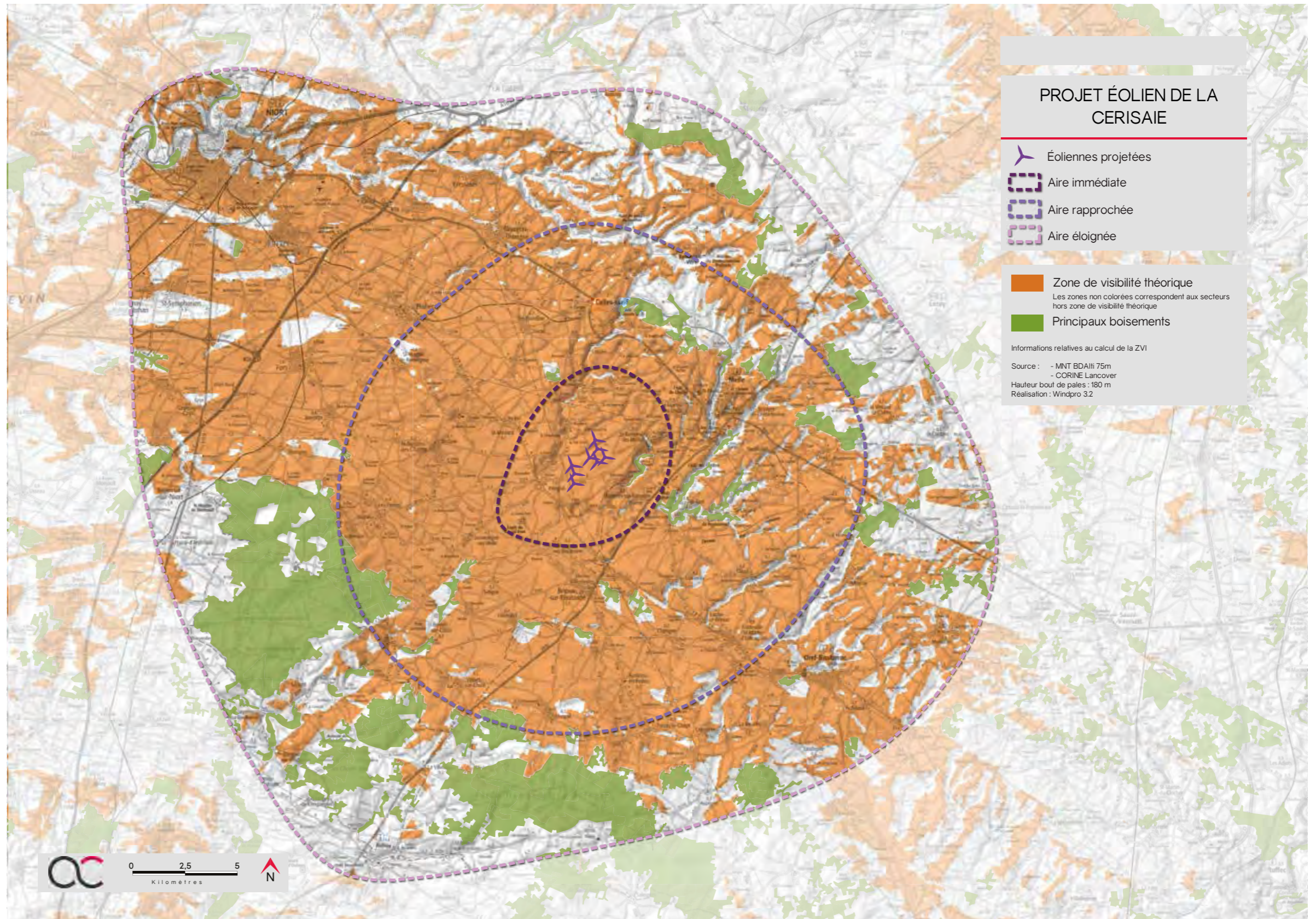


FIGURE 97 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE (BINAIRE) DU PROJET ÉOLIEN